

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 369

présenté par  
M. Hetzel et M. Reiss

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 38, après le mot :

« mois »,

insérer les mots :

« à l'issue du dernier entretien et ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le délai d'un mois se calcule à partir du dernier entretien.